



MAIRIE DE PUÉCHABON

Conseil Municipal 7 octobre 2020 COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et le 7 octobre 2020 à 20 h30, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier PEYRAUD maire de Puéchabon.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 24 septembre 2020

Présents : Xavier PEYRAUD, Françoise BASSOUA, Sylvie BOMY, Hélène, Cécile MAS, Yohan MARKARIAN, Patrick VAUTIER, Evelyne PLANQ, Stéphane SIMON.

Pouvoir : Christelle AVIAT à Xavier PEYRAUD.

Excusée : Hélène DELONCA.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 août 2020
- Retrait partiel du PLU (sur les 3 points du recours gracieux du Préfet)
- Ré-approbation partielle du PLU (sur les 3 points du recours gracieux du Préfet)
- Subventions pour la traversée du village (DETR, CD, DSIL)
- Subventions pour réparation du pont chemin du bols
- Questions diverses

I - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal en date du 26 août 2020

En l'absence de remarque et de modification, Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 26 août 2020.

Vote : 1 ABST pour absence – 9 POUR.

II - Retrait partiel du PLU (sur les 3 points du recours gracieux du Préfet)

Monsieur le Maire explique que la Préfecture demande de revoir un partiellement le PLU. Cette révision concerne seulement pour 3 zones (les parcelles de la « Bergerie Neuve », de « Montcalmès » et le terrain de foot).

Pour la parcelle dite « le terrain de foot », la requalification de la zone est liée à la faible capacité du réseau d'eau potable pour fournir de nouvelles habitations. La commune doit obtenir la garantie de la CCVH à programmer des travaux d'investissement afin de palier à cette difficulté.

Pour les parcelles du site « bergerie neuve » : la Préfecture a demandé la suppression de la possibilité d'installer des habitations légères. Ceci entraînant une refonte du projet des occupants actuels.

Pour la parcelle dite « Montcalmès », il est nécessaire d'enlever l'autorisation d'usage touristique qui engagerait réglementairement la responsabilité des propriétaires de cette zone au risque fort d'incendie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote en faveur du retrait de la dénomination prévue initialement pour ces 3 zones du PLU.

Vote : 10 POUR.

III - Ré-approbation partielle du PLU (sur les 3 points du recours gracieux du Préfet)

Monsieur le Maire propose d'introduire les 3 zones citées précédemment en respectant les préconisations de la Préfecture et procéder à une nouvelle dénomination.

Monsieur SIMON souhaite que des recherches soient réalisées auprès des autorités compétentes pour connaître les conditions s'imposant à la commune dans l'éventualité d'un abandon du site « bergerie neuve » par ses occupants : ces derniers ayant engagés des travaux non prévus lors de leur installation.

Monsieur le Maire s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à cette préoccupation et ne pas laisser aux futurs élus une situation pouvant mettre en difficulté financière la commune.

Vote : 10 POUR.

IV - Subventions pour la traversée du village (DETR, CD, DSIL)

Monsieur le Maire explique qu'il va organiser une réunion avec les parties prenantes liées à ce dossier : CCVH – Conseil Départemental 34 – les carriers.

Il demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des collectivités et des pouvoirs publics.

Pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), monsieur le Maire explique que pour l'année 2020, ces travaux n'entrent pas dans les priorités retenues par la Préfecture. L'Etat ayant récemment déterminé d'autres priorités pour répondre à des charges nouvelles pesant sur les communes depuis le début de la crise sanitaires (exemple : école).

La commune pourrait prétendre aussi à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) qui viendrait en complément des subventions accordées par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté de communes (CCVH).

Vote : 10 POUR.

V - Subventions pour réparation du pont chemin du bols

Monsieur le Maire propose de repousser ce point à un autre conseil municipal au regard du manque d'informations sur le chiffrage des travaux.

Il ajoute que l'intervention réalisée a permis de stopper l'évolution des défauts de la structure.

VI - Questions diverses

- Épaves de véhicules : les différents propriétaires ont été contactés mais certains n'ont pas donné suite à la demande d'enlèvement de leur véhicule.
- Travaux sur le réseau éclairage public : une demande de devis a été effectuée pour évaluer le coût du changement de 2 boîtiers sur l'horloge de programmation pour couper l'éclairage public une partie de la nuit.
Les personnes à l'initiative de ce projet ont prévu l'organisation d'une réunion pour présenter le projet. La réunion sera programmée dès que les conditions sanitaires seront favorables.
- Réfection de l'usine à gaz : Les dossiers de subvention ont été déposés auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et la Communauté de communes.

- Collectif contre le projet « Terrain de foot » : monsieur le maire refait l'historique du projet prévu initialement et des contraintes rencontrées par la commune pour avancer sur ce dossier. L'établissement public foncier (EPF) après plusieurs reports a demandé expressément à la commune de reverser avant la fin de l'année 2020 le prix du terrain. La commune a réussi à obtenir l'accord de la CCVH pour assumer en relai de le l'EPF le portage du foncier du terrain. Ce portage devant par ailleurs lui faciliter l'avancée des travaux à programmer sur le réseau d'eau potable. De fait, le projet de construction est repoussé d'un an ou 2.
Aussi la société FDI sera à nouveau consultée pour savoir si elle souhaite poursuivre ce projet.

- Projet « Terrain de tennis » : les travaux d'aménagement d'un parking sur cette parcelle avancent et sont réalisés par les agents techniques de la commune.

A ce stade, aucune date ne peut être donnée pour leur finalisation.

- Ecole : Cécile MAS informe le conseil municipal du retour de l'intervenante extérieure pour animer l'activité musicale lors du temps périscolaire.
Elle ajoute qu'avec Sylvie BOMY des démarches ont été effectuées auprès des communes de Saint Jean de Fos, Viols le fort et Aniane pour les informer des possibilités offertes par notre école pour accueillir des élèves en classe maternelle. L'objectif étant d'étoffer l'effectif pour éviter une fermeture.
Des élus participeront aux différents conseils d'école (Aniane et Puechabon) programmés le 16 octobre et 05 novembre.

- Action en direction des aînés : le repas traditionnel de fin d'année auquel sont conviés nos aînés semble difficilement envisageable compte-tenu des conditions sanitaires et de la population concernée. Il est donc proposé de prévoir d'offrir un panier de produits locaux et ou régionaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

Le Maire,
Xavier PEYRAUD